



N°20

Juin 2023

Cette lettre ÉduNum<sup>1</sup> aborde la notion de **parentalité** à l'épreuve des **technologies numériques**. Elle s'appuie sur les contributions de **différents acteurs de la parentalité et du numérique**. Comme le rappelle **Lise Haddouck**<sup>2</sup> « l'exercice de la parentalité aujourd'hui ne peut ignorer l'omniprésence des outils numériques alors que persistent des différences générationnelles dans leurs usages. Seuls face à leurs écrans, les enfants peuvent adopter des comportements à risque qui ont une incidence « IRL »<sup>3</sup>, dans la vie réelle. La prévention passe par le partage intergénérationnel des outils numériques et par un accompagnement de cette parentalité numérique »<sup>4</sup>. Le pouvoir d'agir parental, précise à ce sujet **Anne Cordier**<sup>5</sup>, « quant à l'éducation par et au numérique des enfants et adolescents, c'est profondément faire société, endosser collectivement une responsabilité, et prôner un processus de **coéducation** englobant tous les acteurs, grands et petits, professionnels et amateurs, pour véritablement relever ce défi stimulant et ne jamais oublier que les écrans connectés participent pleinement, et souvent avec plaisir, de notre rapport au monde »<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Cette lettre prolonge la lettre **ÉduNum Premier degré n°30** consacrée à la parentalité numérique. Voir aussi la rubrique « **parentalité numérique** » du portail numérique pour le premier degré **Primàbord**

<sup>2</sup> Maître de conférences en psychologie - Université de Rouen

<sup>3</sup> In real life

<sup>4</sup> HADDOUK Lise, « Enjeux de la parentalité à l'ère de la cyberculture et transmission des usages numériques », *Informations sociales*, 2021/1 (n° 202), p. 12-21. DOI : 10.3917/inso.202.0012. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2021-1-page-12.htm>

<sup>5</sup> Professeur des universités en SIC - Université de Lorraine

<sup>6</sup> CORDIER Anne, « Squeezie, TikTok, maman, papa et moi ! Quand le numérique vient agrandir la famille », dans : Vincent Meyer éd., *Parentalité(s) et après ?* Toulouse, Érès, « Les dossiers d'Empan », 2021, p. 257-276. DOI : 10.3917/eres.meyer.2021.01.0257. URL : <https://www.cairn.info/parentalites-et-apres--9782749271392-page-257.htm>

# Sommaire

<b>REPÈRES</b> .....	<b>3</b>
CONNAÎTRE LES ENJEUX DE PARENTALITÉ NUMÉRIQUE .....	3
<i>La place des écrans dans les familles</i> .....	3
<i>La technoférence parentale</i> .....	4
<i>Rapports, recommandations et cadre législatif</i> .....	5
<i>Majorité et autonomie numériques</i> .....	6
<i>Devenir un citoyen numérique</i> .....	7
EXERCER UNE PARENTALITÉ NUMÉRIQUE POSITIVE .....	8
COÉDUCUER .....	8
<i>L'exemple de l'académie de Martinique</i> .....	10
<i>Communiquer et accueillir</i> .....	11
<b>DISPOSITIFS, PROGRAMMES ET GUIDES ÉDUCATIFS</b> .....	<b>12</b>
LA TROUSSE À PROJETS .....	12
LE LABEL « P@RENTS, PARLONS NUMÉRIQUE » .....	13
LES DISPOSITIFS DE PARENTALITÉ NUMÉRIQUE DE L'UNAF .....	13
LES PARCOURS PIX « PARENTALITÉ NUMÉRIQUE » .....	14
INTERNET SANS CRAINTE .....	15
<i>FamiNum</i> .....	16
E-ENFANCE .....	17
POINT DE CONTACT .....	17
LA FAMILLE TOUT-ÉCRAN .....	18
LES ACTIONS DE L'ARCOM .....	20
LES RESSOURCES DE LA CNIL.....	21
CYBERMALVEILLANCE.....	22
LE DÉFENSEUR DES DROITS .....	22
HANDICAP ET PARENTALITÉ : AIDER SON ENFANT .....	24
GÉNÉRATION NUMÉRIQUE.....	24
<b>APPROFONDIR</b> .....	<b>25</b>
PUBLICATIONS .....	25
<i>Canopé : « Coéducation. Des clés pour une responsabilité partagée »</i> .....	25
<i>Canopé : « Nos ados sur les réseaux sociaux. Même pas peur ! »</i> .....	25
<i>Unaf - Open</i> .....	26
<i>Tralalère - Internet Sans Crainte</i> .....	26
<i>Cybermalveillance</i> .....	27
TRAVAUX DIDACTIQUES ET PÉDAGOGIQUES.....	27
<b>INDEX</b> .....	<b>29</b>
<b>ANNEXE</b> .....	<b>30</b>

La **stratégie numérique pour l'éducation 2023-2027**<sup>7</sup> repose sur une série de mesures pour renforcer les compétences numériques des élèves et accélérer l'usage des outils numériques pour la réussite des élèves. Ces mesures ont été présentées par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Pap Ndiaye le vendredi 27 janvier 2023. Elle souligne que le « développement du numérique éducatif doit nécessairement s'appuyer sur le triptyque indissociable « formation, équipement et ressources », sans oublier **le rôle essentiel des parents** qui doivent être également accompagnés dans les usages numériques ».

Telle est la matrice des **TNE, Territoires numériques éducatifs**<sup>8</sup>, programme de mise en œuvre de la continuité pédagogique et de réduction de la fracture numérique dans les différents territoires. Son volet « parentalité » est piloté par le Groupement d'intérêt public (GIP) **La Trousse à projets**.

L'objectif est de pouvoir « **acculturer** toutes les familles au numérique éducatif, tout particulièrement les familles les plus fragiles en fédérant une coalition d'acteurs (État, collectivités territoriales, associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire, *Ed Tech*...) et de communautés (enseignants, parents, médiateurs) pour faire émerger, vivre et partager une culture commune de la **coéducation** et de **l'inclusion numérique** des parents. »



<sup>7</sup> <https://www.education.gouv.fr/strategie-du-numerique-pour-l-education-2023-2027-344263>

<sup>8</sup> Réseau Canopé, le Secrétariat général pour l'investissement, la Caisse des dépôts et des consignations, la Trousse à projets, et les collectivités sont partenaires de ce dispositif.

Une campagne nationale de sensibilisation consacrée à la **parentalité numérique** pour un usage raisonné et raisonnable des écrans par les enfants a été lancée par **Jean-Noël Barrot**, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, **Jean-Christophe Combe**, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées de France, et **Charlotte Caubel**, secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du  **safer Internet Day (journée internationale pour un Internet plus sûr)** en février 2023. Cette campagne de communication vise à faire connaître la plateforme [jeprotegemonenfant.gouv.fr](http://jeprotegemonenfant.gouv.fr), « site web simple et pratique qui centralise toutes les informations dont les parents ont besoin pour mieux accompagner leurs enfants face aux écrans » et s'inscrit dans le cadre du « protocole d'engagement pour la prévention de l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques en ligne »<sup>9</sup>. Elle met aussi en avant les recommandations du **Haut Conseil de la santé publique (HCSP)** relatives aux « effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans »<sup>10</sup>.

### Connaître les enjeux de parentalité numérique

Les préoccupations des parents concernent la prévention des **risques sociaux** liés aux pratiques numériques de leurs enfants, notamment le **cyberharcèlement**, l'**addiction** aux écrans ou l'**exposition à des contenus inappropriés**. Il convient d'ajouter aussi à ces trois éléments ce qui relève de la gestion de la **présence en ligne** et des **données personnelles**, mais également les bonnes pratiques en matière de **cybersécurité**<sup>11</sup>.

#### *La place des écrans dans les familles*

Ces inquiétudes légitimes sont à la source des tensions relatives à l'équipement, aux temporalités, aux spatialités et aux modalités précises de l'utilisation du *smartphone*<sup>12</sup>. Ce

<sup>9</sup> <https://www.csa.fr/Informer/Toutes-les-actualites/Actualites/Le-CSA-engage-dans-la-prevention-de-l-acces-des-mineurs-a-la-pornographie-en-ligne>

<sup>10</sup> <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=759>

<sup>11</sup> Voir *Lettre ÉduNum thématique n°19 - Mars 2023*

<sup>12</sup> BRUNA, Y. « Usages et enjeux de la géolocalisation dans le contexte de la surveillance parentale », *tic&société* [En ligne], Vol. 15, N° 1-2 | 2<sup>e</sup> semestre 2021 - 1<sup>er</sup> semestre 2022 | 2022, mis en ligne le 09 juillet 2022, consulté le 10 mai 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ticetsociete/6532>

dernier est considéré comme un mal nécessaire : il apporte une réponse à l'impératif sécuritaire et au besoin de joignabilité désiré par de nombreux parents qui adoptent des stratégies de régulation et des pratiques surveillancielles des usages et déplacements de leurs enfants grâce à la géolocalisation (applications de contrôle parental, consultation des réseaux socio-numériques, par exemple de la *Snap Map*). Cet objet de réassurance, pour reprendre les termes de la sociologue **Claire Balleys**, illustre bien la dimension pharmacologique, remède et poison, soumis aux risques de l'érosion de la confiance intrafamiliale.

### *La technoférence parentale*

Le numérique par son caractère ubiquitaire ou « pervasif » se révèle en effet intrusif, voire disruptif au sein de la cellule familiale : le phénomène de *technoférence*, terme forgé par **Brandon McDaniel** en 2014<sup>13</sup> décrit au sein de la relation de couple ou de la relation parent-enfant et coparentale, les moments et les manières dont les appareils technologiques s'immiscent, interrompent et/ou entravent la communication et les interactions dans la vie quotidienne. Plusieurs études ont montré que la technoférence parentale peut entraîner des problèmes de comportement, d'attention, d'estime de soi ou de régulation émotionnelle chez les enfants. Il est donc important aux yeux de la recherche<sup>14</sup> pour les parents de conscientiser leurs propres comportements et de ne pas se cantonner à une posture défensive de leurs

## Contrôle parental

La loi du 2 mars 2022 visant à renforcer le contrôle parental sur les moyens d'accès à internet est entrée en vigueur le 5 septembre 2022.

Le contrôle parental permet de restreindre l'usage des équipements connectés de la famille (smartphone, tablette, ordinateur portable, TV, console de jeu, etc.) en fonction du profil de l'utilisateur.

Il s'agit pour les parents de filtrer et limiter l'accès à certains contenus et de définir le temps d'écran afin d'aménager des moments de déconnexion.

### Sources

- [LOI n° 2022-300 du 2 mars 2022](#)
- e-Enfance : [fiche pédagogique](#)
- Unaf : [guide](#)
- Cnil : [recommandations](#)

<sup>13</sup> McDaniel, Brandon. (2015). "Technoference": Everyday Intrusions and Interruptions of Technology in Couple and Family Relationships.

<sup>14</sup> Consulter à ce sujet les travaux de **Claire Balleys**, en particulier : Balleys, C. (2021). Légitimité parentale et idéal de résistance aux écrans: Les principes à l'épreuve des pratiques. *Réseaux*, 230, 217-248. <https://doi.org/10.3917/res.230.0217>

usages dits légitimes en opposition avec des pratiques jugées illégitimes chez leurs enfants. La technoférence parentale se manifeste concrètement de manière intentionnelle ou accidentelle : l'interruption d'une conversation par un appel, un message ou une notification, le manque d'attention ou d'écoute envers son enfant à cause d'une sollicitation numérique, la diminution du temps passé en famille ou du partage d'activités communes à cause d'une préférence pour les loisirs numériques, le recours à l'« écran-sitter » comme substitut provisoire parental. **Jocelyn Lachance**<sup>15</sup> suggère d'instaurer des rituels de déconnexion collectifs qui n'ont pas vocation à être définitifs, et qu'il convient de faire évoluer en fonction de l'âge des enfants.

### *Rapports, recommandations et cadre législatif*

L'**Unicef**<sup>16</sup> dresse dans un [rapport](#) (2017) un état des lieux de la manière dont la technologie numérique a déjà changé la vie des enfants et les possibilités qui s'offrent à eux, incitant à exploiter le positif et limiter le négatif. Il souligne les effets néfastes et en particulier trois formes de risques : les risques liés aux contenus, aux contacts et aux comportements.

Ce constat est confirmé par un [rapport parlementaire d'information](#) (mars 2023)<sup>17</sup> fait au nom de la **Délégation aux droits des enfants**, en conclusion des travaux d'une mission flash portant sur les jeunes et le numérique à l'aune des propositions de loi n° 739 (instauration d'une **majorité numérique** et **lutte contre la haine en ligne**), n° 758 (garantir le **respect du droit à l'image des enfants**) et n° 757 (**prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans**)<sup>18</sup>. Le [projet de loi n°593 dit SREN](#) (mai 2023) visant à « sécuriser et réguler l'espace numérique » complète ce cadre en proposant un ensemble de mesures de protection des enfants contre la pornographie, la haine en ligne et le cyberharcèlement, la désinformation et les ingérences de médias étrangers.

---

<sup>15</sup> Maître de conférences HDR en sociologie à l'Université de Pau

<sup>16</sup> L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 1<sup>er</sup> juin, [Journée mondiale des parents](#)

<sup>17</sup> [Examen](#) du rapport de la mission flash sur les jeunes et le numérique : Instaurer une majorité numérique et lutter contre la haine en ligne, garantir le respect du droit à l'image des enfants et prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans

<sup>18</sup> Synthèse des contenus des 3 propositions de lois : <https://www.economie.gouv.fr/daj/lettre-de-la-daj-les-jeunes-et-le-numerique-rapport-dinformation-de-lassemblee-nationale>

## Majorité et autonomie numériques

Dans l'Union européenne, le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** prévoit un **âge minimal** pour que le consentement exprimé par un mineur soit valable dans le traitement de ses données personnelles. Il permet aux États membres de fixer cet âge entre 13 et 16 ans.

En France, l'[article 20](#) de la [loi du 20 juin 2018 sur la protection des données personnelles](#) modifiant la [loi fondatrice du 20 janvier 1978](#) dite « Informatique et Libertés » ([article 45](#)) stipule que les mineurs peuvent consentir seuls à certaines opérations en ligne concernant leurs données à partir de **15 ans**. **Xavier Delporte** apporte des indications complémentaires dans une « carte blanche » intitulée [Majorité numérique à 15 ans : que dit la loi ?](#) : « une proposition de loi en cours d'examen au Parlement vise à compléter ce cadre juridique, en fixant une « majorité numérique » pour l'inscription des mineurs sur les réseaux sociaux. Ce texte vise à contraindre les réseaux sociaux à faire obstacle à l'inscription des mineurs de moins de 15 ans, sauf consentement des parents. Les parents pourraient également demander la suppression du compte de leur enfant mineur, y compris âgé de plus de 15 ans, sur un réseau social. [...] La CNIL estime que les mineurs doivent pouvoir exercer seuls les droits sur leurs données personnelles, notamment sur les réseaux sociaux, plateformes de jeux et de partage de vidéos ».

## Majorité numérique

« Un mineur peut consentir seul à un traitement de données à caractère personnel en ce qui concerne l'offre directe de services de la société de l'information à compter de l'âge de quinze ans. [...] Lorsque le mineur est âgé de moins de quinze ans, le traitement n'est licite que si le consentement est donné conjointement par le mineur concerné et le ou les titulaires de l'autorité parentale à l'égard de ce mineur ». **Art. 20, Loi du 20 juin 2018**

« En application du 1 de l'article 8 du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, un mineur peut consentir seul à un traitement de données à caractère personnel en ce qui concerne l'offre directe de services de la société de l'information à compter de l'âge de quinze ans. Lorsque le mineur est âgé de moins de quinze ans, le traitement n'est licite que si le consentement est donné conjointement par le mineur concerné et le ou les titulaires de l'autorité parentale à l'égard de ce mineur. Le responsable de traitement rédige en des termes clairs et simples, aisément compréhensibles par le mineur, les informations et communications relatives au traitement qui le concerne ». **Art. 45, Loi « Informatique et Libertés »**

**Il est interdit de se créer un compte sur un réseau social avant 13 ans [...]**  
Entre 13 et 15 ans, les sites doivent obtenir l'autorisation des parents  
[Internet Sans Crainte](#)

Le **Conseil de l'Europe** publie un guide [Étapes simples pour aider votre enfant à devenir un citoyen numérique \(2020\)](#) pour aider les parents à utiliser leur expérience de citoyen afin de guider les enfants sur la voie de la *citoyenneté numérique* (voir ci-dessous la **Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques** publiée sur [éduscol](#) ) à travers leurs activités numériques diversifiées. Ce guide offre à cet égard des étapes simples et une liste de contrôle (p.6) divisée en trois groupes *Être en ligne, Bien-être en ligne, Mes droits en ligne*. Cette liste peut servir de point de départ à une conversation intrafamiliale pour échanger autour de leurs pratiques déclinées en 10 sous-thématiques.

## Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques



### ●●● Faire du numérique un espace d'épanouissement et d'inclusion

- 1 L'acquisition d'une **culture numérique** permet à chaque élève d'exercer sa citoyenneté dans une société inclusive.
- 2 La prise de conscience de l'empreinte des équipements et des usages du numérique sur l'**environnement** contribue au développement de connaissances, de pratiques écocitoyennes et d'usages responsables et sobres.
- 3 Le numérique participe à l'augmentation du **pouvoir d'agir** et de la **confiance en soi** des élèves en permettant l'engagement, la créativité et la réflexion critique.
- 4 La **culture des communs numériques** favorise la cocréation et le partage des ressources pérennes et accessibles que la communauté scolaire peut librement utiliser et modifier.
- 5 La compréhension des enjeux du numérique, y compris économiques, ainsi que de l'intelligence artificielle contribue au développement de la **pensée critique** de chaque élève et lui donne des clés pour préparer son **avenir**.

### ●●● Faire du numérique un espace de droit

- 6 Le **droit** s'applique dans le monde numérique. Les droits de chaque élève doivent y être respectés, protégés et mis en œuvre.
- 7 Chacun et chacune a **droit au respect de sa vie privée** et à la **protection de ses données personnelles**. Les élèves doivent être informés et sensibilisés à leurs droits et devoirs de manière adaptée à leur âge.
- 8 L'accès, la diffusion ou la création d'œuvres nécessitent de respecter les **droits de la propriété intellectuelle**.
- 9 Les **libertés d'opinion et d'expression** de tous les élèves sont garanties dans le cadre fixé par la loi et les règles élémentaires de communication.
- 10 Toute forme d'expression discriminatoire constitutive de harcèlement ou incitant à la haine est un délit. Les élèves sont formés aux moyens de s'y opposer. Chacun et chacune contribue à son signalement, pour le **respect d'autrui**.

### ●●● Faire du numérique un espace de vigilance

- 11 La communauté éducative garantit l'**égalité d'accès au numérique et à ses usages** à tous les élèves. Elle veille aussi à l'égalité entre les filles et les garçons dans l'accès aux formations et en particulier celles qui mènent aux métiers du numérique.
- 12 L'usage du numérique, notamment par l'utilisation des écrans, doit être **raisonné, adapté à l'âge** des élèves et respectueux de leurs **rythmes de vie** et de leur **santé**. Il doit faire l'objet d'un accompagnement global, en liaison avec les familles, et respecter le droit à la **déconnexion de chacune et chacun**.
- 13 La lutte contre les manipulations de l'information s'exerce en formant les élèves à la pratique de la **vérification de l'information et à son analyse critique**, notamment dans le repérage des fausses informations, de leur diffusion et de leur impact sur la vie personnelle et la société.
- 14 La compréhension et l'application des principes fondamentaux de la **sécurité numérique collective et individuelle**, notamment celle des systèmes d'information, sont l'affaire de toutes et tous. Chaque élève y est sensibilisé tout au long de sa scolarité afin de préserver son **identité et sa réputation numériques**.

<https://eduscol.education.fr/3730/charte-pour-l-education-la-culture-et-la-citoyennete-numeriques>

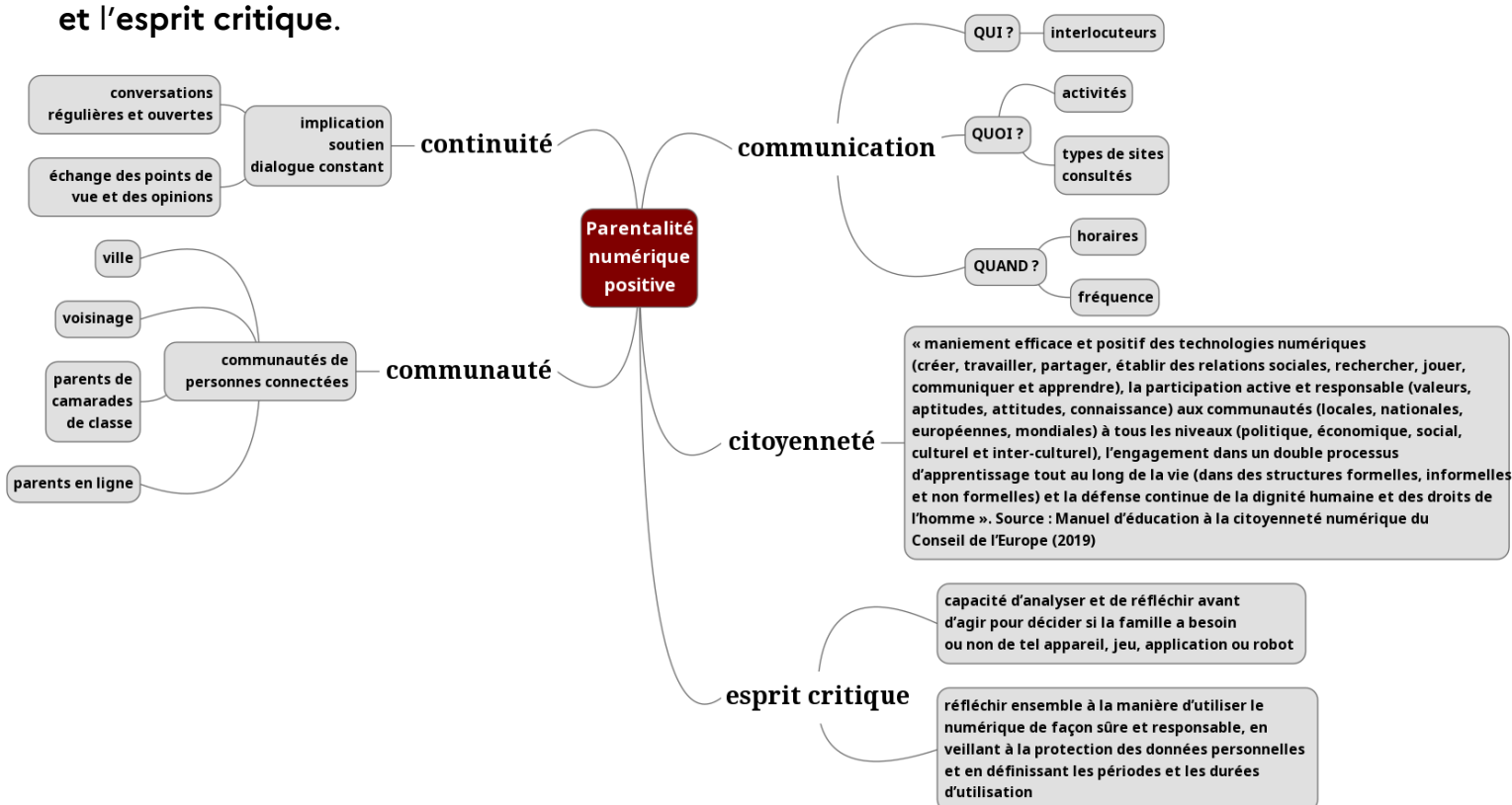
**CNIL** COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE & LIBERTÉS **Arcom** **CLEMI**



Le Conseil de l'Europe recommande aussi dans le guide [La parentalité à l'épreuve du numérique - des approches parentales positives pour différents scénarios](#) (2020) les principes d'une parentalité positive devant s'étendre à l'environnement numérique. L'objectif est d'aider les parents et les personnes en charge d'enfants à continuer de respecter les droits des enfants dans ce contexte.

## Exercer une parentalité numérique positive

La parentalité numérique positive selon ce guide préparé par **Elizabeth Milovidov**, professeure de droit et experte internationale en parentalité numérique, s'appuie sur 5 éléments essentiels, schématisés ci-dessous, qui permettent d'accompagner efficacement la famille à l'ère numérique : la **continuité**, la **communication**, la **communauté**, la **citoyenneté** et l'**esprit critique**.



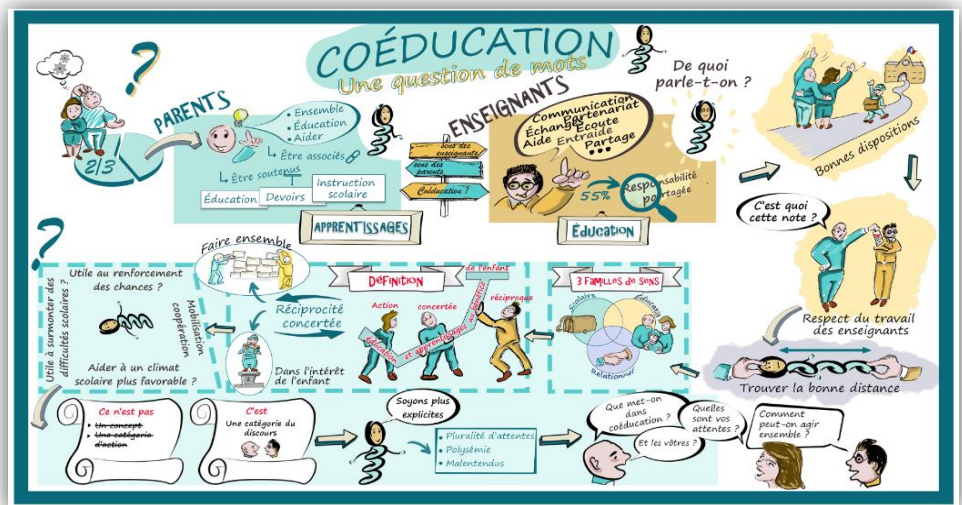
## Coéduquer

Le concept de « coéducation »<sup>19</sup> est inscrit dans la **loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et de la République**. La coopération avec les parents est reprise et mentionnée dans les compétences

<sup>19</sup> Ce terme est à rapprocher de la notion d'« alliances éducatives ». Voir à ce sujet [les podcasts du film annuel - Alliances éducatives et coéducation de l'IH2EF](#)

professionnelles communes du référentiel des personnels enseignants et d'éducation (compétence 12, « Coopérer avec les parents d'élèves »)<sup>20</sup>. La coéducation loin d'être une « lubie terminologique » renvoie selon **Frédéric Jésus** à une logique mutualiste ancienne, celle de l'éducation populaire et des pédagogies coopératives<sup>21</sup>. Elle diffère des modèles cloisonné, cogestionnaire et fusionnel<sup>22</sup> et peut se résumer succinctement à l'expression de 4 verbes d'action : accueillir, informer, dialoguer, impliquer. Cette responsabilité éducative partagée relève d'une approche holistique aboutissant par exemple, de manière formalisée, à la coconstruction d'une **charte de la coéducation**, exemple de projet<sup>23</sup> au sein duquel les parents ne sont pas seulement **acteurs** mais également **auteurs**.

**Réseau Canopé**<sup>24</sup> livre sur cette notion un ensemble de ressources au sein de la page **Relation École-Familles | Coéducation**



Note graphique (CanoTech)

destinée aux « Premiers pas dans le métier d'enseignant », notamment des témoignages audio sur **Extra classe** et **CanoTech**<sup>25</sup> (**Renforcer la coéducation**) ainsi que des fiches-actions sur **ATD Quart Monde**<sup>26</sup> mais aussi deux supports de formation : une visioconférence **La relation famille-école : mieux la comprendre pour mieux coopérer** et le module de formation **M@gistère « Coopérer avec les familles »**. Un module de formation intitulé « **Coéducation : nouveaux enjeux, pratiques innovantes et perspectives** » est également disponible sur **Canoprof Cloud**. Et dans le même

<sup>20</sup> <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

<sup>21</sup> JÉSUS Frédéric, « Principes et enjeux démocratiques de la coéducation : l'exemple de l'accueil de la petite enfance et notamment des conseils de crèche », dans : Sylvie Rayna éd., *Parents-professionnels : la coéducation en questions*. Toulouse, Érès, « Petite enfance et parentalité », 2010, p. 37-48. DOI : 10.3917/eres.scheu.2010.01.0037. URL : <https://www.cairn.info/parents-professionnels-la-coeducation-en-questions--9782749212883-page-37.htm>

<sup>22</sup> <https://www.cahiers-pedagogiques.com/vous-avez-dit-coeducation>

<sup>23</sup> Exemple de pratiques : <https://occitanie-canope.canoprof.fr/eleve/education-et-societe/coeducation-nouveaux-enjeux/#lwWD6CocqVeOgziVJzCi5g>

<sup>24</sup> Opérateur du ministère

<sup>25</sup> Plateforme de formation en ligne des enseignants de Réseau Canopé

<sup>26</sup> <https://www.atd-quartmonde.fr/outils-pedagogiques/des-fiches-action-sur-la-co-education-parents-enseignants>

esprit, pour les familles les plus éloignées de l'école, **Bretagne éducative** propose un [module de formation à destination des professeurs du premier degré](#) à organiser en présentiel avec l'appui de documents téléchargeables sous licence [Creative Commons](#).

*L'exemple de l'académie de Martinique*

**KIT PARENTALITE NUMERIQUE**

Le kit « Organiser un atelier parentalité numérique » vise à accompagner les établissements de l'académie. Composé d'un exemple de fiche action, d'une liste de partenaires selon les thématiques à aborder, des outils de création graphiques RGD, un modèle de fiche évaluation et de conseils pratiques), il sera le compagnon idéal des équipes éducatives pour maintenir et favoriser la relation école-famille.

**FICHE PROJET**  
Document contractuel qui résume les principales informations de votre action éducative. Elle rend le projet compréhensible par toutes les parties prenantes et à mettre en avant les enjeux principaux et les lignes de planification.

**LISTE DES PARTENAIRES**  
Liste des partenaires institutionnels ou professionnels, (associations, entreprises, protection civile, médical) signataires d'une convention de coopération avec le ministère chargé de l'éducation nationale.

**VALISE NUMERIQUE COLLABORATIVE**  
Compilation d'outils respectueux du RGD pour faciliter l'organisation de votre évènement (communiquer, créer un sondage, diffuser des vidéos...) Source : RDRI Lyon

**FICHE D'EVALUATION**  
La grille d'évaluation critériée est un instrument de mesure qui permet de vérifier l'atteinte des objectifs, de pointer les difficultés rencontrées et cibler les axes d'amélioration à partir des remarques formulées par les participants.

**CONSEILS PRATIQUES**  
Recommandations pour faciliter l'élaboration, la construction de vos projets autour de la parentalité numérique.

ACADÉMIE DE MARTINIQUE  
D.R.A.N.E.  
ACADÉMIE DE MARTINIQUE  
Orange Digital Center  
Pour un numérique utile à tous

**Audrey Janvion** professeure de SII (Sciences Industrielles de l'Ingénieur), référente DRANE (Délégation régionale académique au numérique éducatif) « Parentalité numérique » et **Marthe Bertide-Limier**, professeure documentaliste, **IAN** (Interlocuteur académique pour le numérique) EMI (éducation aux médias et à l'information) rendent compte d'un atelier mené à destination de l'ensemble des familles de collèges et lycées du réseau du Lamentin. L'enjeu de cette [action](#) est de donner aux parents des clés pour repérer les signes et agir dans le cadre d'une démarche globale d'EMI : cyberharcèlement, responsabilité individuelle et collective, législation en vigueur, contrôle parental.

Un guide est destiné aux acteurs éducatifs du soutien à la parentalité et tous les porteurs de projets. Le soutien à la parentalité améliore la relation école-familles et accompagne les parents par la mise à disposition de ressources et informations adaptées, de repères éducatifs, la mise en relation avec des professionnels. Il offre un support méthodologique et des ressources issues des partenaires pour monter un atelier parentalité.

## Communiquer et accueillir

La **Trousse à Projets** consacre plusieurs supports liés à la coéducation à l'ère numérique, par exemple la fiche Professionnels n°5 **Comment développer une communication de qualité entre le collège et les parents ?** Cette communication peut s'effectuer à distance mais aussi en présence grâce à des dispositifs comme le « Café des parents ».

Dans cette perspective **Archiclasse** développe une collection intitulée « **Paysages** » dirigée par **Marie Bara**. La **fiche 3 « Accueillir les parents »** (ci-dessous en pages 13 et 14) présente les déclinaisons pédagogiques, géographiques, numériques et ergonomiques de l'accueil des parents au sein d'un établissement scolaire. Cette fiche a été réalisée en collaboration avec la Trousse à Projets et des équipes de la DSDEN des Bouches-du-Rhône. L'objectif est de pouvoir offrir « un espace d'échanges agréable où la rencontre et le partage permettent de cultiver une relation de confiance entre les parents et avec les différents acteurs de l'École ».

Au sein de cet « espace ressource rassurant »<sup>27</sup> la fiche souligne en particulier la démarche inclusive de coéducation au et par le numérique pouvant être engagée : mise à disposition d'un matériel numérique diversifié, accompagnement des usages et développement d'une culture commune de la parentalité et du numérique.



Pour animer les échanges et concertations on pourra s'appuyer sur une **sélection d'outils** proposée dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » du CNR (Conseil national de la Refondation) Éducation ainsi que les **Outils clé-en-main - Médiateur** de la Trousse à projets mis à disposition pour l'animation d'ateliers.

<sup>27</sup> Voir également **Fiche #12 - Source**, « terminologie employée pour désigner tout espace de ressources et de connaissances. Un lieu physique, numérique ou virtuel de documentation et de recherche. Un espace de mise à disposition et de consultation à l'usage plutôt individuel, qui peut associer livres et ouvrages physiques, recherche internet au travers d'outils individuels type tablette ou sur postes de consultation numérique ».

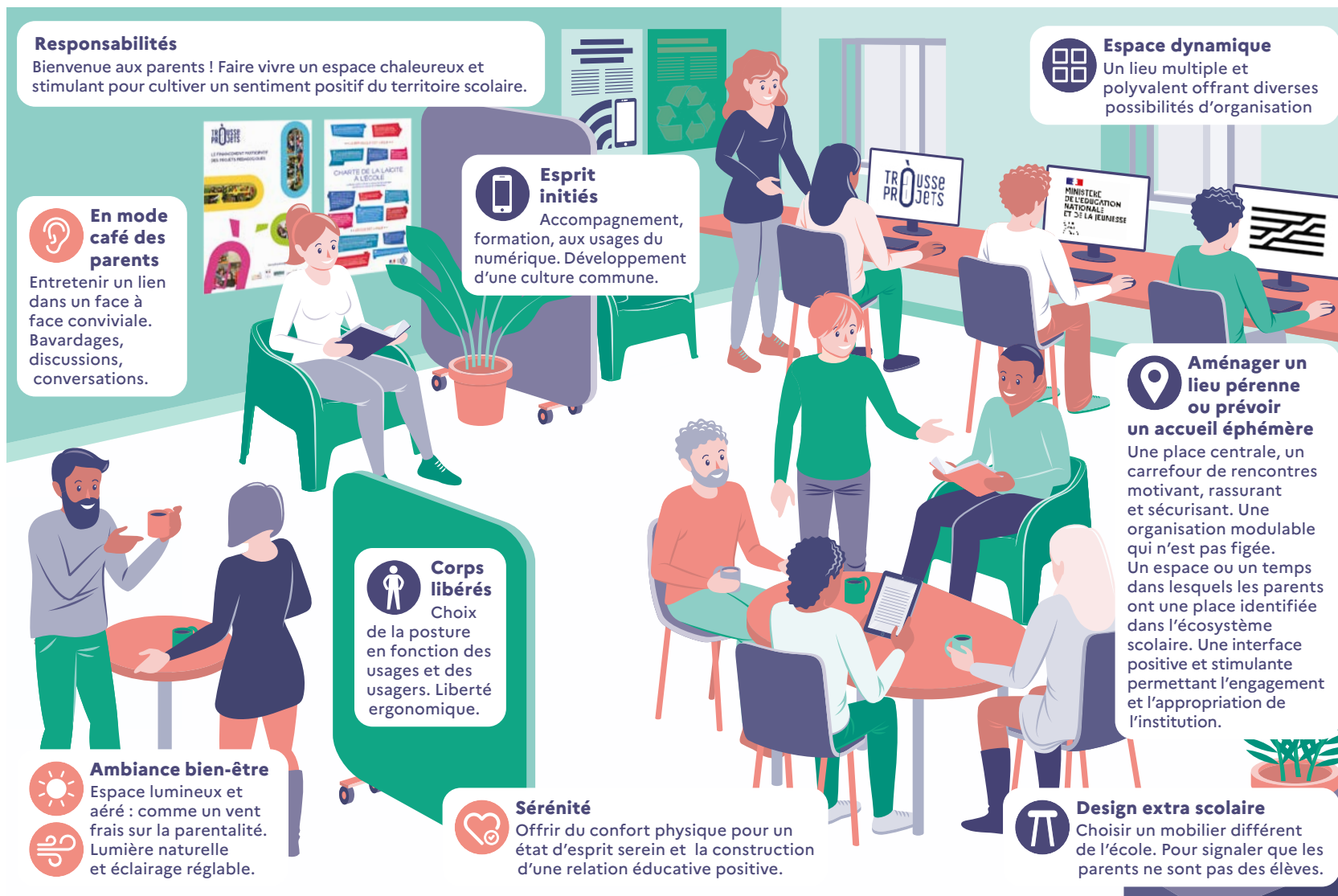


FICHE 3

# Accueillir les parents

## Comment ?

Collection dirigée par Marie Bara



**Responsabilités**  
Bienvenue aux parents ! Faire vivre un espace chaleureux et stimulant pour cultiver un sentiment positif du territoire scolaire.

**En mode café des parents**  
Entretenir un lien dans un face à face conviviale. Bavardages, discussions, conversations.

**Esprit initiés**  
Accompagnement, formation, aux usages du numérique. Développement d'une culture commune.

**Corps libérés**  
Choix de la posture en fonction des usages et des usagers. Liberté ergonomique.

**Ambiance bien-être**  
Espace lumineux et aéré : comme un vent frais sur la parentalité. Lumière naturelle et éclairage réglable.

**Sérénité**  
Offrir du confort physique pour un état d'esprit serein et la construction d'une relation éducative positive.

**Espace dynamique**  
Un lieu multiple et polyvalent offrant diverses possibilités d'organisation

**Aménager un lieu pérenne ou prévoir un accueil éphémère**  
Une place centrale, un carrefour de rencontres motivant, rassurant et sécurisant. Une organisation modulaire qui n'est pas figée. Un espace ou un temps dans lesquels les parents ont une place identifiée dans l'écosystème scolaire. Une interface positive et stimulante permettant l'engagement et l'appropriation de l'institution.

**Design extra scolaire**  
Choisir un mobilier différent de l'école. Pour signaler que les parents ne sont pas des élèves.

**Gestion de l'attention**

- Bien-être physique
- Lumière
- Air

**Paysage pédagogique**

- Organisation de l'espace
- Postures physiques
- Localisation de la zone
- Matériel numérique
- Typologie de mobilier

### FICHE 3

# Accueillir les parents

## Pourquoi ?

### DE QUOI PARLE-T-ON ?

- **Un espace d'échanges** agréable où la rencontre et le partage permettent de cultiver une relation de confiance entre les parents et avec les différents acteurs de l'École.
- **Un espace ressource rassurant.** Une interface d'entraide, de coopération où l'accompagnement bienveillant permet d'accueillir les parents sur le territoire scolaire et de les associer à la vie d'un établissement.

### QUEL HORIZON POUR CE PAYSAGE ?

- Mettre en lien les parents et l'écosystème scolaire
- Accompagner pour plus d'inclusion numérique
- Mobiliser autour de projets éducatifs
- Créer une culture commune de la parentalité et des usages du numérique

## Pédagogique

- **Rencontrer, échanger avec l'écosystème scolaire.** Un lieu convivial pour cultiver une relation de confiance avec les acteurs de l'École. Un territoire à imaginer pour favoriser les échanges interpersonnels avec l'équipe éducative. Un temps entre parents, un moment d'entraide entre pairs. Un espace pour tisser le lien école/collège.
- **Accompagner, partager avec les acteurs de l'école.** Temps de formation ou d'information. Avec le personnel médico-social, CPE, secrétaire de gestion, de direction, animateur, partenaire associatif. Lieu de coopération. Tutorat entre pairs.
- **S'investir, s'approprier l'institution.** Atelier OEPRE Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (valeurs de la République, système scolaire, apprentissage de la langue...). Contribuer à un projet d'établissement. Mobiliser tous les parents, y compris les plus éloignés.

## Numérique

- **Mettre à disposition du matériel numérique divers.** Ordinateurs, tablettes, tableau numérique, charriot mobile, applications, logiciels... Pouvoir se familiariser avec les outils dont les élèves ont besoin, disposer de conseils et de solutions aux difficultés.
- **Accompagner aux usages du numérique.** Différents acteurs ( médiateurs, parents ressources...) à côté des parents pour réaliser des démarches administratives (bourse, orientation...), des apprentissages techniques ou citoyens. Vers une utilisation autonome.
- **Développer une culture commune** de la parentalité et du numérique. Favoriser la coéducation pour aider les enfants à utiliser le numérique en toute sécurité. Expliciter la place du numérique dans les apprentissages.

## Géographique

- **Une localisation centrale.** Facile d'accès. Un lieu dédié, identifié dans lequel les parents peuvent s'approprier l'espace, construire des repères, des habitudes. Des temps de formation ou d'information. Un affichage répondant aux besoins. Un lieu de vie stimulant et rassurant.
- **Un espace ouvert** qui offre la possibilité d'être investi par les parents librement, notamment en dehors du temps scolaire. Un espace qui peut être utilisé sans mobiliser le personnel de l'établissement. Organisation d'une micro-coordination. Création d'une charte. Définition des besoins individuels et collectifs.
- **Un lieu multi-fonction.** Possibilité de partage de locaux, création d'un carrefour avec l'institution et les autres acteurs. Un coin d'accueil parents dans hall d'entrée. Un grand espace accessible, ouvert sur la rue ou sur un autre espace.

## Ergonomique

- **Organiser un espace** pérenne, dédié ou aménager des temps éphémères d'accueil des parents. Une interface rassurante, sécurisante qui s'éloigne des représentations scolaires.
- **Prévoir la modularité.** Du mobilier léger ou sur roulettes pour avoir un espace dynamique et polymorphe. Un lieu qui s'adapte aux besoins. Organisation en U pour des temps d'échanges collectifs, en îlots pour des rencontres en petit groupe ou éclatement du mobilier pour des moments plus individualisés.
- **Aménager un lieu agréable, accueillant.** Offrir un mobilier varié, confortable (des fauteuils, des banquettes, des tabourets, des coussins, des tapis...) Cultiver le bien-être. Imaginer des coins différents pour signaler les possibilités d'usages et de fonctions.

# DISPOSITIFS, PROGRAMMES ET GUIDES ÉDUCATIFS

## La Trousse à projets



Le volet *Parentalité* (pilote par *La Trousse à projets*, opérateur national) de l'action **Territoires Numériques Éducatifs** (Projet d'Investissement d'Avenir) a pour but d'expérimenter sur trois ans dans 12 départements les actions permettant d'acculturer toutes les familles au numérique éducatif quel que soit leur capital culturel et

matériel initial. Dans ce cadre ont été créées les **mallettes École** (**parents** et **professionnels**) et **Collège** (**parents** et **professionnels**) de la **coéducation par et au numérique** pour répondre à des questions simples que se posent les **professionnels** et les **parents** dans les écoles et établissements.

Ces mallettes regroupent chacune une cinquantaine de ressources (fiches pratiques, vidéos, audios). Sont également publiés des fiches-outils, des conférences en intégralité concernant les « **Idées reçues sur le numérique** » (cycle de 10 interventions co-conçu et animé par **Louis Derrac**) et des articles « **carte blanche** »<sup>28</sup>.

### Idées reçues sur le numérique

- #1 - Les jeunes, tous à l'aise avec les équipements numériques ?
- #2 - Rien de mieux qu'un écran pour calmer son enfant ?
- #3 - Le numérique facilite-t-il les apprentissages ?
- #4 - Les jeunes ne se soucient pas de leur vie privée en ligne ?
- #5 - Pas besoin d'appareils numériques à l'école, il y en a bien assez à la maison ?
- #6 - Les élèves ne s'informent-ils plus, ou pire, s'informent-ils mal ?
- #7 - Les outils numériques facilitent-ils la vie de tous les parents ?
- #8 - Le numérique fait-il baisser le niveau des élèves ?
- #9 - Le numérique, c'est que pour les garçons ?
- #10 - Le cyberharcèlement, c'est la faute des réseaux sociaux ?

<sup>28</sup> Parole donnée à des experts tels que **David Cohen**, **Marie-Aleth Grard**, **Vincent Courboulay** ou **Laurence Devillers**, sur des sujets d'actualité dans le domaine de la parentalité et du numérique : grande pauvreté, protection des données personnelles, pornographie, problématiques environnementales ou encore égalité filles-garçons. Premier article de **Dominique Pasquier** : « **Numérique à l'école et à la maison : des apprentissages irréconciliables ?** »

## Le label « P@rents, parlons Numérique »

Le label « P@rents, parlons Numérique » s'inscrit dans le plan d'actions interministériel « [Pour un usage raisonné des écrans par les enfants et les jeunes](#) » publié en février 2022<sup>29</sup>. Il est piloté par l'Union nationale des associations familiales (Unaf) en lien avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale et un comité d'experts. Ce dispositif doit permettre

- de diffuser des messages et des ressources harmonisées, fiables et de qualité auprès des parents ;
- de mieux identifier, valoriser et rendre accessibles les actions de soutien à la parentalité numérique dans les territoires ;
- de mobiliser et soutenir les acteurs de terrains notamment les professionnels menant des actions de parentalité numérique ;



- de faciliter l'accès des ressources aux parents et ainsi soutenir leur pratique de parentalité numérique.

L'objectif général est de poursuivre l'accompagnement des familles (parents et enfants) dans l'univers numérique et de développer ou renforcer les compétences parentales sur ce sujet. Il s'agit également de favoriser l'accès et l'appropriation des usages et des outils numériques auprès des parents dans un objectif d'inclusion et de citoyenneté numériques.

## Les dispositifs de parentalité numérique de l'Unaf

L'Unaf édite un site [Mon enfant et les écrans](#) (et une [page Facebook](#)) qui offre des conseils pratiques et accessibles, des astuces, des ressources, un décodage de l'actualité numérique à destination des parents et de l'ensemble des intervenants auprès des enfants afin de

<sup>29</sup> Le plan d'actions intègre 4 actions phares à destination

- Des parents : campus de la parentalité (renforcement d'un portail unique d'information [jeprotegemonenfant.gouv.fr](#), **campus de la parentalité sur les territoires**) ;
- Des enfants : développer les compétences numériques des élèves dès le CM1 sur la plateforme **Pix** ;
- Pour tous : mieux connaître les usages du numérique des Français par la création d'un **baromètre annuel**.

Il inclut en outre une boîte à outils pour les parents, le site [1000-premiers-jours.fr](#) et l'application « 1 000 premiers jours », les conseils de l'Arcom, 2 dispositifs d'aide à distance (le [numéro national 3018](#) pour les enfants, les adolescents et les parents opéré par **e-Enfance**, le [fil Santé Jeunes](#) de l'École des parents et des éducateurs d'Île-de-France), [La Famille « Tout-Écran »](#), [FamiNum](#). Deux autres boîtes sont intégrées : les équipes éducatives (le [Safer Internet Day](#), le [kit pédagogique du citoyen numérique](#)) et les professionnels de l'enfance et des jeunes (les « [Promeneurs du Net](#) » de la CNAF, la formation sur les risques de l'exposition des tout-petits aux écrans pilotée par la DGCS, le projet « [Moins d'écrans, plus d'interactions](#) »).




pouvoir gérer sereinement les écrans en famille. En complément, l'Unaf met à disposition un autre site qui aborde l'ensemble des sujets relatifs aux jeux vidéo mais aussi de nombreux conseils



pratiques à destination des parents. [PédaGoJeux](#) donne accès à trois principales rubriques : *Accompagner mon enfant*, *Comprendre le jeu vidéo*, *Sujets sensibles*. Le site propose de nombreuses ressources notamment des fiches de jeux qui font débat ou à jouer en famille. Il vise à favoriser une pratique sereine des jeux vidéo en réunissant acteurs associatifs, spécialistes de la famille et de la protection des mineurs, institutions publiques et acteurs du jeu vidéo. PédaGoJeux s'appuie sur un réseau de partenaires nationaux et locaux, les « Ambassadeurs » investis dans la prévention et la sensibilisation autour du jeu vidéo auprès des familles.

### Les parcours Pix<sup>30</sup> « Parentalité numérique »

 présente à l'occasion de la Journée mondiale des parents du 01 juin 2023 son projet de coconstruction et de déploiement des parcours « Pix Parentalité Numérique ». Ces modules visent plusieurs objectifs :

- permettre **l'accompagnement d'un parent en difficulté avec les compétences numériques de base**, mais aussi celles liées directement à l'exercice de sa parentalité numérique. Un **diagnostic des compétences numériques** pourra être réalisé. En fonction des besoins identifiés, le parent pourra être orienté vers une **structure d'accompagnement** qui pourra suivre la montée en compétences du parent en s'appuyant sur les parcours Pix dédiés à la parentalité numérique ;
- faciliter **la montée en compétences des parents en autonomie** grâce à un accès libre depuis [pix.fr](#). Les parcours Pix Parentalité Numérique renverront vers des contenus formatifs additionnels, identifiés par une communauté d'acteurs, ceci afin de proposer des contenus adaptés à leurs besoins.

---

<sup>30</sup> Pix est un service public en ligne français permettant à ses utilisateurs d'évaluer, de développer et de certifier leurs compétences numériques.

Ce projet est financé par le **Secrétariat général pour l'investissement** (SGPI) dans le cadre du Programme d'Investissement pour l'Avenir (PIA) et soutenu dans le cadre du dispositif « Territoires Numériques Éducatifs – enveloppe coup de cœur ». Des expérimentations sont lancées en 2023 dans certains TNE pilotes (Vosges, Hérault et Cher)<sup>31</sup>.



## Internet Sans Crainte

**Internet Sans Crainte** est le programme national de sensibilisation pour accompagner les jeunes dans une meilleure maîtrise de leur vie numérique. Opéré par Tralalère, Internet Sans Crainte est l'une des trois lignes d'action du programme de protection des mineurs du **Safer Internet France**, aux côtés de la **ligne d'écoute et application 3018 (e-Enfance)** et de la **plateforme de signalement Point de Contact**. ISC dispose d'un compte **Instagram** dédié à la **parentalité numérique** et de **parcours d'autoformation** interactifs et ludiques. Tralalère est aussi auteur des contenus pédagogiques (conseils et activités pour préparer l'acquisition du premier téléphone d'un enfant) de **Mon Premier Téléphone**.



Ces services sont à rapprocher de **PHAROS**, plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements de contenus et comportements en ligne illicites et du programme national de prévention pour un usage d'Internet vigilant, sûr et responsable, à l'attention des enfants de CM2 et de leurs parents, le **Permis Internet**.

<sup>31</sup> Cette expérimentation sera élargie à l'ensemble des TNE en 2024 avec pour objectif une généralisation des parcours Pix « Parentalité Numérique » en 2025.



Parmi les nombreuses [ressources](#) d'Internet Sans Crainte, il convient de citer sur ce sujet la plateforme [FamiNum](#) qui « accompagne la parentalité numérique en proposant des conseils personnalisés et personnalisables à partir du profil de [la] famille et [des] priorités d'éducation au numérique et aux écrans ». Elle permet notamment

de générer une charte numérique familiale personnalisée. **FamiNum la série vidéo**, répond en 2 minutes aux questions que les parents se posent sur la vie numérique de leurs enfants et adolescents :

- [Comment apprendre à mon enfant à gérer son temps d'écran ?](#)
- [Comment aider mon ado à se déconnecter la nuit ?](#)
- [Comment expliquer à mon enfant qu'il n'a pas l'âge d'être sur les réseaux sociaux ?](#)
- [Pourquoi mettre en place un contrôle parental ?](#)
- [Comment lui parler de ses « amis » en ligne ?](#)

Un **dossier dédié « Parentalité numérique »** regroupe des conseils et des ressources pour accompagner les parents dans l'éducation au numérique à la maison. On trouvera aussi des conférences en ligne et des guides pratiques, des [kits numériques ateliers et familles](#) sur la vie numérique et les réseaux sociaux, la gestion du temps d'écran, les informations en ligne, la pratique des jeux vidéo, le vivre ensemble et la prévention du cyberharcèlement. Des activités ludiques sont intégrées dans ce riche écosystème sous la forme de questionnaires faisant partie des ressources [Vinz et Lou](#).





## e-Enfance

Reconnue d'utilité publique, l'Association [e-Enfance/30 18](#) est la référence pour la protection de l'enfance sur Internet depuis 2005. Actrice de prévention, elle sensibilise aux usages numériques responsables près de 200 000 élèves, parents et professionnels par an.

Elle opère le **30 18 - Violences numériques, numéro national** accessible tous les jours de 9h à 23h. Outre son expertise pour les cas de cyberharcèlement, les opérateurs du 30 18 répondent aux questions sur tous les sujets liés à la parentalité numérique : équipement, exposition aux écrans, confrontation à la pornographie, contrôle parental, jeux vidéo, réseaux sociaux. [L'application 30 18](#) permet d'échanger en direct et de transmettre les preuves de cyberharcèlement, stockées dans un coffre-fort sécurisé,

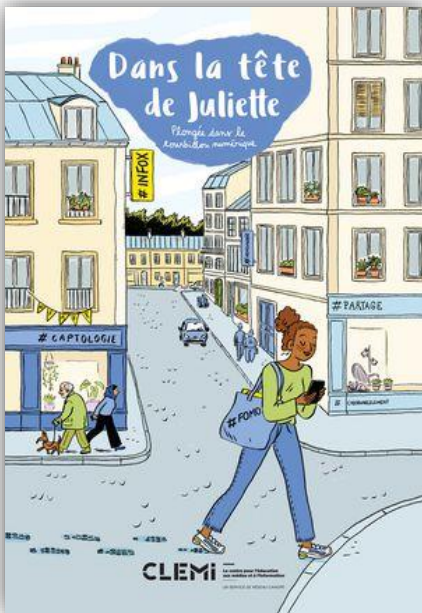
au 30 18 pour des signalements coordonnés aux réseaux sociaux et au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Un **quiz d'auto-évaluation** et **des conseils pratiques** sont également accessibles pour tous, parents et professionnels. L'Association est membre du Comité d'experts contre le harcèlement à l'école du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du Comité des parents contre le harcèlement, et du Collectif Écoute Parentalités.

## Point de Contact

Acteur du **Centre Safer Internet France** Point de



Contact est un **service de signalement de contenus illicites**, notamment des contenus d'exploitation sexuelle des mineurs et de haine en ligne. Il dispose d'une [application mobile](#) et d'un [module complémentaire multi-navigateurs](#) permettant de signaler les contenus choquants rencontrés lors de toute session en ligne.




## La famille tout-écran

Le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information), service de Réseau Canopé, propose **l'univers de la famille Tout-Écran** qui inclut :

- un **guide en 2 volumes** avec des conseils pratiques ;
- une **mini-série télévisée** (4 saisons) pour sensibiliser les parents et leurs enfants à une utilisation raisonnable ;
- un **kit d'accompagnement** pour mener des ateliers ;
- la **bande dessinée** *Dans la tête de Juliette*, également associée à des **ressources « familles » et « animateurs »** ;
- un **dossier pédagogique** (surcharge cognitive et économie de l'attention, données et algorithmes de recommandations, vérification de l'information face aux infopollutions, mobidépendance, identité numérique, cyberharcèlement).

Le CLEMI a également réalisé une **campagne de sensibilisation** intitulée « **Les écrans : apprendre à s'en servir pour ne pas les subir** » dans le cadre du dispositif des **Cités éducatives** en partenariat avec l'**Agence nationale de la cohésion des territoires**<sup>32</sup> (ANCT).

L'ANCT a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets.



**PHARe** : plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et de tous les lycées à partir de la rentrée 2023.

**3020** : numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h, sauf les jours fériés).

Les **numéros académiques** de signalement des situations de harcèlement.

<sup>32</sup> Annoncée par le président de la République lors de la Conférence nationale des territoires en 2017 et créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été mise en place le 1er janvier 2020.



Je limite la durée des écrans.



Je choisis les moments et les lieux adaptés.

## Conseils

# de la famille Tout-Écran



Je vérifie le contenu de ce qui est regardé selon l'âge de mon enfant et j'en parle avec lui.



Je montre l'exemple !

## Le saviez-vous ?

### Capacité d'attention moyenne par tranche d'âge

Source : [www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr](http://www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr)



De 3 à 6 ans



De 6 à 8 ans



De 8 à 10 ans



Dès 10 ans

## Pour en savoir plus

Des ressources et conseils pour les familles sur [clemi.fr/guide-famille](http://clemi.fr/guide-famille)



BD



Guide



Série TV



Activités en ligne

f /clemi.fr

Avec le soutien de

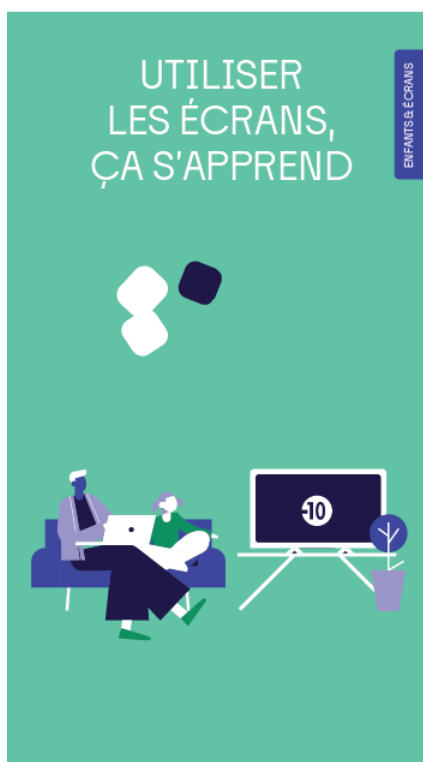


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

CLEMI  
Le centre pour l'éducation  
aux médias et à l'information  
UN SERVICE DE RÉSEAU CANOPE

Conception graphique : Pôle communication CLEMI, Elian MACALLI / Illustrations : Kim CONSIGNY

## Les actions de l'Arcom



L'**Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique** (Arcom) déploie un certain nombre d'actions, en particulier de sensibilisation, en matière de parentalité numérique. En effet, au titre de sa mission de protection du jeune public, l'Arcom mène notamment deux campagnes annuelles de sensibilisation des publics à la nécessité de protéger les mineurs face aux écrans :

- La **campagne « signalétique » relative au dispositif télévisuel** de protection des mineurs contre leur exposition à des contenus qui ne leur sont pas adaptés<sup>33</sup> ;
- La **campagne « Enfants et écrans »**<sup>34</sup>.

L'Arcom diffuse en outre un [dépliant intitulé « Utiliser les écrans, ça s'apprend »](#) comportant des conseils d'usage des écrans ainsi qu'une rubrique relative aux règles de prudence et de respect de l'autre à observer en ligne<sup>35</sup>. Elle a également copiloté avec l'**Arcep** (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) la création du premier volet *« Je protège mon enfant de la pornographie »* sur la plateforme

<sup>33</sup> Elle vise notamment à sensibiliser le public à la nécessité de respecter la signalétique jeunesse de l'Arcom. Les chaînes de télévision et les services de médias audiovisuels à la demande (services de rediffusion par exemple) sont tenus de diffuser cette campagne, et les radios peuvent le faire sur la base du volontariat. La [campagne](#) est conçue par l'Arcom et est traditionnellement diffusée à partir du 20 novembre, journée anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, pour une durée minimale de trois semaines. En 2022, l'Arcom a renouvelé sa campagne pour 4 ans.

<sup>34</sup> Modes de consommation des écrans par les enfants : le périmètre de la [campagne](#) a été élargi en 2016 et comporte à présent deux volets distincts : le message de prévention originel relatif aux risques afférents à une exposition aux écrans avant 3 ans, désormais appliqué à tous les types d'écran, des conseils d'usage des écrans par les enfants âgés de plus de 3 ans (limitation du temps d'écran, sanctuarisation de temps quotidiens sans écran, etc.). Elle est conçue par les chaînes de télévision qui sont tenues d'y participer, les radios quant à elles peuvent s'y associer si elles le souhaitent. L'édition 2022 de la campagne s'est déroulée du vendredi 8 au dimanche 11 juillet. Les dates de cette campagne sont déterminées chaque année par l'Arcom, qui veille à ce que celle-ci ait lieu au cours d'un week-end ouvrant une période de vacances scolaires. Depuis 2019, la campagne est ainsi diffusée durant quatre jours consécutifs au début du mois de juillet.

<sup>35</sup> L'Arcom préconise aux parents, par exemple, de discuter avec leur enfant s'il souhaite s'inscrire sur un réseau social, de réfléchir avant de publier des photos de leur enfant, de rappeler à leur enfant les règles de prudence et de bien-vivre ensemble qui s'appliquent en ligne comme ailleurs, etc. Ce dépliant peut être téléchargé sur le site de l'Arcom et est ponctuellement mis à disposition du public dans les lieux privilégiés de rencontre avec les parents. Les conseils délivrés au sein de ce dépliant ont été formulés avec le concours du comité d'experts du jeune public de l'Arcom, lequel associe des professionnels aux profils variés en prise directe avec le monde de l'enfance (pédiatres, psychologues, représentants institutionnels et associatifs, chercheurs, etc.). Ce comité se réunit régulièrement afin d'émettre des recommandations sur des sujets en lien avec la protection du jeune public, notamment ceux attachés aux nouveaux usages et à l'évolution du numérique.

[jeprotegemonenfant.gouv.fr](http://jeprotegemonenfant.gouv.fr) et contribué à la réalisation de son second volet « *Je protège mon enfant dans son usage des écrans* ».

## Les ressources de la CNIL

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) offre des supports pédagogiques dans le cadre de la [campagne « Tous ensemble, prudence sur internet ! »](#) destinée aux 8-10 ans, en particulier :



- 4 [vidéos](#) mettant en scène des personnages dans leur quotidien pour évoquer l'identité en ligne, les témoins de connexion, le cyberharcèlement et l'exercice des droits ;
- 1 [jeu de cartes](#) incluant des conseils pratiques ;
- 1 [test de positionnement](#) ;
- 1 [livret pour les parents](#), « bâton de parole » pour discuter avec leurs enfants.

L'éventail [des Incollables](#) peut être également très utile, à jouer en famille.

Le Groupe VYV et la CNIL ont co-créé en 2019 un jeu d'évasion « Les Gardiens du Numérique » à destination des jeunes de 10 à 15 ans (CM2 à la 3<sup>e</sup>), des parents et des enseignants pour les sensibiliser aux enjeux clés du monde

numérique. Pédagogique et novateur, il permet d'identifier les éléments qui constituent un risque pour le bien-être, le libre arbitre et la vie privée. Depuis le [Printemps de l'esprit critique](#), il est installé à la bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie et sera disponible dans le courant du dernier trimestre 2023.





## Cybermalveillance



Au-delà du [Cyber Guide Famille](#) Cybermalveillance rend accessible [l'ensemble de ses contenus](#) susceptibles d'intéresser les parents en déclinant les conseils de sécurité numérique sur des supports variés et ludiques : une **bande dessinée** sur les réseaux sociaux, un **quiz** pour tester ses connaissances ou encore des vidéos en conception graphique animée. Le dispositif a également noué, en parallèle, des partenariats avec des acteurs engagés auprès des jeunes tels qu'**ISSA France**, en distribuant son [cahier de vacances « Les As du Web »](#), en participant à l'élaboration du jeu « 1, 3, 3 CYBER ! » lancé par l'association « Centre de la Cybersécurité pour les Jeunes », ou encore en proposant en

partenariat avec l'Association e-Enfance/3018 une [édition spéciale des Incollables® « Deviens un super-héros du Net »](#).

## Le Défenseur des droits

Parmi ses cinq champs de compétence, le [Défenseur des droits](#) a notamment pour mission de défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant, consacrés par la loi ou par un engagement international et ceux inscrits dans la [Convention internationale des Droits de l'Enfant](#)<sup>36</sup>. Dans son dernier [rapport](#) relatif aux droits de l'enfant « La vie privée : un droit pour l'enfant » (2022), la Défenseure des droits rappelle la nécessité de trouver, plus particulièrement encore dans l'environnement numérique, un équilibre entre la protection des enfants et adolescents et le respect de la vie privée. La nouvelle exposition publique, voire médiatique, des enfants les confronte, en effet, à de potentielles violences numériques - cyberharcèlement, cybersexisme, haine en ligne, etc. – et conduit à interroger les moyens de protéger leur image et leur réputation et de garantir leur droit à l'oubli. Au-delà du rapport précité, le Défenseur des droits et ses équipes mènent des actions de prévention et

<sup>36</sup> Un adulte peut s'adresser au Défenseur des droits s'il estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés. Un enfant ou un adolescent peut également contacter lui-même le Défenseur des droits.

d'éducation au numérique. Afin de sensibiliser les enfants, les jeunes mais également les parents, animateurs, éducateurs et enseignants aux questions de droits soulevées par le numérique, le Défenseur des droits met à leur disposition un ensemble d'outils pédagogiques sur la plateforme [Educadroit.fr](https://www.educadroit.fr) : un **chapitre du manuel Educadroit** composé



d'une fiche thématique à l'attention de tout adulte qui souhaite se former et s'informer afin d'intervenir auprès de jeunes sur la thématique, ainsi qu'une **fiche pédagogique** qui propose des activités pour les 6-11 ans et les 12 ans et plus, un **module vidéo** pour les 6-11 ans sur le cyberharcèlement, suivi d'un **quiz** en ligne, un nouveau **panneau** intitulé « Monde numérique : quels droits ? » de l'exposition itinérante *Dessine-moi le droit*, réalisée en partenariat avec **Cartooning for Peace**<sup>37</sup>.

Ces outils permettent d'expliquer et de définir dans un langage simple et empreint d'exemples de la vie quotidienne des enfants correspondant à leurs usages, les enjeux liés à la protection de leur vie privée en ligne : droits et recours relatifs aux données personnelles consacrés par le RGPD, identification des sites illicites, qualification et sanction de l'usurpation d'identité.

<sup>37</sup> Réseau international de dessinateurs et de dessinatrices de presse qui s'engagent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde

## Handicap et parentalité : Aider son enfant



Porté par l'association [Aider son enfant BFC](#) et soutenu par la [Région Bourgogne-Franche-Comté \(BFC\)](#) ce projet **intergénérationnel** a pour ambition de réduire la fracture numérique en mettant en relation une centaine d'élèves en situation de handicap (troubles spécifiques des apprentissages) et une centaine d'aînés (grands-parents). L'idée est un double transfert de compétences. Les jeunes familiarisent les plus âgés aux usages des outils numériques, les personnes âgées parrainent les jeunes et les aident dans leurs apprentissages avec notamment le logiciel *WordQ*.

### Génération numérique

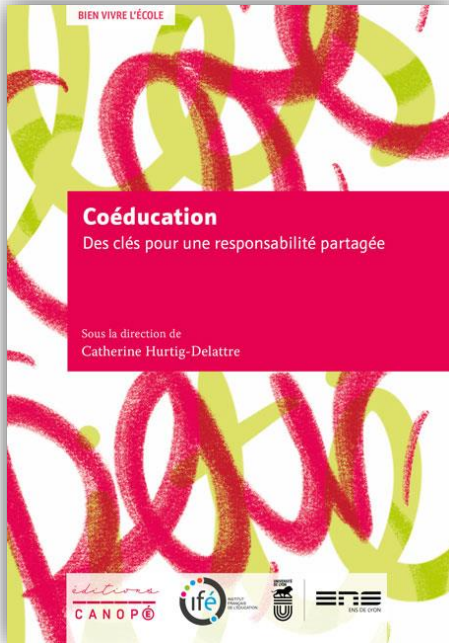
L'association **Génération Numérique** anime tous les ans, partout en France, plus de 300 réunions pour les adultes en présence ou à distance. L'objectif est d'offrir aux adultes les clés pour comprendre les mondes numériques dans lesquels leurs enfants évoluent afin qu'ils soient en mesure de prendre toute leur part dans leur « éducation numérique ». Ces réunions sont axées sur la nécessaire gestion familiale des écrans et de leurs usages pour que les parents ne confient pas l'éducation de leurs enfants aux seuls outils technologiques tels que les logiciels de contrôle parental.

Le site de l'association agrège des ressources pour les parents et des supports institutionnels (CNIL, Arcom, Point de contact, Défenseur des droits)



## Publications

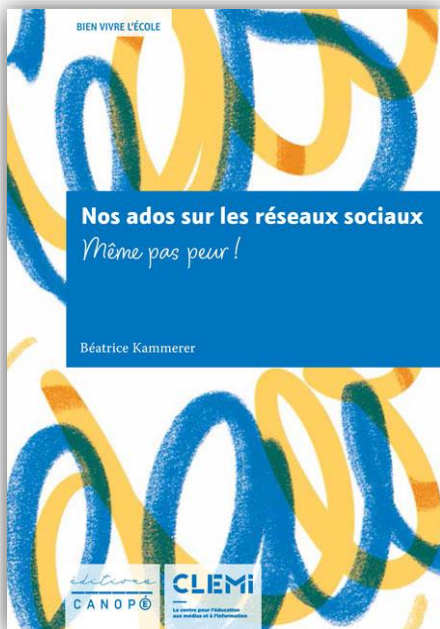
**Canopé** : « *Coéducation. Des clés pour une responsabilité partagée* »



Un ouvrage synthétique rédigé sous la direction de **Catherine Hurtig-Delattre** s'adressant aux enseignants, aux membres de la communauté éducative et aux parents : présentation des repères historiques et des recherches sur la coéducation, dispositifs expérimentés sur le terrain, à l'échelle d'une classe, d'un établissement ou d'un territoire, apports de professionnels de l'éducation et de l'enfance.

Le modèle coéducatif engage parents et professionnels dans une responsabilité éducative partagée. Il s'agit selon les auteurs d'aller vers une mise en commun « dans le respect toutefois de part et d'autre de la liberté des projets éducatifs et pédagogiques ».

**Canopé** : « *Nos ados sur les réseaux sociaux. Même pas peur !* »



**Béatrice Kammerer** offre des clés pour un dialogue constructif entre parents et enfants autour de grandes thématiques : la parentalité numérique, la régulation du temps d'écran, l'esprit critique face aux infos, la socialisation en ligne ainsi que 10 principes pour... soutenir le passage de son enfant à l'âge adulte comme le respect de son rythme de développement, l'importance du dialogue, l'intérêt apporté à ses engagements militants ou encore la nécessaire sensibilisation à la traçabilité numérique, notamment en matière de réputation en ligne.

## Unaf - Open



« [Le livre blanc : parents, enfants et numérique](#) »,

Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (Open)/Union nationale des associations familiales (Unaf), 2020.

Ce livre blanc, appuyé par une enquête quantitative confiée à Médiamétrie et une enquête qualitative confiée à l'association Anthropado, aborde les enjeux éducatifs du numérique, apporte un regard croisé d'experts et formule des recommandations.

## Tralalère - Internet Sans Crainte



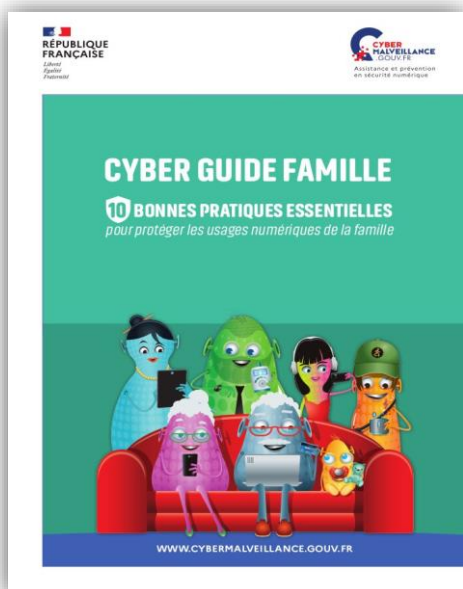
[Guide pratique](#) autour de 5 thèmes : gérer son temps d'écran, chercher des informations sur Internet, regarder des vidéos, protéger ses données et jouer aux jeux vidéo. Sont présents des informations, des conseils et des défis comme des quiz à réaliser en famille, ainsi qu'une double page spéciale parents comportant des conseils pratiques pour les aider à mieux accompagner leurs enfants dans leur vie numérique.

Ce [guide](#), réalisé par Internet Sans Crainte et les **Ceméa** (Centres d'Entraînement aux



Méthodes d'Éducation Active), aide les parents à accompagner leurs adolescents dans leur vie numérique avec des conseils concrets pour en discuter, protéger et adopter de bons réflexes en ligne en abordant 8 thématiques : temps d'écran, données personnelles, identité numérique, fausses informations, contenus choquants, cyberharcèlement, jeux vidéo, coûts cachés des applications.

## Cybermalveillance



Le guide des familles est un support pédagogique dédié aux familles, avec 10 recommandations à mettre en œuvre face aux risques cyber.

Parmi les thèmes abordés du [Cyber Guide Famille](#) :

- Comment protéger l'accès à ses comptes ?
- Comment sauvegarder ses données ?
- Quel comportement adopter lors d'un achat en ligne ?
- Comment se montrer vigilant sur les réseaux sociaux ?

## Travaux didactiques et pédagogiques

- Briceño, C., et Ducas, M.-C. (2019). *Parents dans un monde d'écrans : Comment vous brancher à l'univers de vos enfants de 0 à 18 ans*. Les Éditions de l'Homme.
- Cordier, A., & Erhel, S. (2023). *Les enfants et les écrans*. Retz.
- Fauci, F., & Lafabrie, F. (2020). Coéducation : Nouveaux enjeux, pratiques innovantes et perspectives. <https://occitanie-canope.canoprof.fr/eleve/education-et-societe/coeducation-nouveaux-enjeux>
- Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs. L'École des parents. (2023). *La parentalité à l'ère du numérique*. HS4. Érès.
- Haute école de travail social. (2019). *Publication du rapport de recherche : La place des écrans connectés dans les familles de Suisse romande*. <https://www.hesge.ch/hets/actualites/2019/publication-du-rapport-recherche-place-des-ecrans-connectes-les-familles-suisse>
- Lachance, J. (2019). *La famille connectée: De la surveillance parentale à la déconnexion des enfants*. Érès.
- Marcelli, D., & Lanchon, A. (2019). *Les Cafés des parents® : L'intelligence du collectif*. Érès.
- Rohmer, T. (2021). L'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (Open) : Dépasionner le débat autour du numérique par une approche

pragmatique. *Informations sociales*, 202(1), 39-42.

<https://doi.org/10.3917/inso.202.0039>

- Université de Poitiers - TECHNE. (2022). *E-Parentalité – Mon enfant, le numérique, l'école et moi*. Université de Poitiers. <https://ll.univ-poitiers.fr/dime-serveur/e-parentalite>
- Pasquier, D. (2023). Numérique à l'école et à la maison : des apprentissages irréconciliables ? *Territoires Numériques Éducatifs-Trousse à projets*. <https://tne.trousseaprojets.fr/actualites/numerique-lecole-et-la-maison-des-apprentissages-irreconciliables>
- Rayou, P., et Ria, L. (2020). La forme scolaire en confinement : enseignants et parents à l'épreuve de l'enseignement à distance. *Formation et profession*. <http://ife.ens-lyon.fr/ife/recherche/groupes-de-travail/documentation-confinement-et-enseignement/la-forme-scolaire-en-confinement.-enseignants-et-parents-a-lepreuve-de-l2019enseignement-a-distance>

# Index

- Aider son enfant, 13
- Arcom, 11
- Association Génération Numérique, 16
- bande dessinée, 11
- CLEMI, 11
- CNIL, 13
- coéducation, 4, 6, 7, 13
- cyberharcèlement, 10, 11, 13, 15, 16
- Cybermalveillance, 16
- FamiNum, 10
- identité numérique, 11
- intergénérationnel, 13
- Internet Sans Crainte, 9
- jeux vidéo, 15
- label, 13
- majorité numérique, 6
- mobidépendance, 11
- parentalité numérique positive, 4
- PédaGoJeux, 8
- pHARe, 18
- Pix, 9
- technoférence parentale, 4, 5
- temps d'écran, 10
- Territoires numériques éducatifs, 7
- Trousse à projets, 3
- Unaf, 7
- Vinz et Lou, 10



# Annexe

## Sites institutionnels, programmes nationaux et actions associatives

ORGANISATION	CATÉGORIE	PÉRIMÈTRE
	Autorité publique indépendante (API)	Garante de la liberté de communication et veille au financement de la création audiovisuelle et à la protection des droits. Sa régulation s'étend aux plateformes en ligne – réseaux sociaux, moteurs de recherche.
	Service de Réseau Canopé, opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse	Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information est chargé de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans l'ensemble du système éducatif français. Il a pour mission de promouvoir, tant au plan national que dans les académies, notamment par des actions de formation, l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure tout en développant leur sens critique.
	Autorité administrative indépendante (AAI)	Créée par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Dans l'univers numérique, elle est le régulateur des données personnelles. Elle accompagne les professionnels dans leur mise en conformité et aide les particuliers à maîtriser leurs données personnelles et exercer leurs droits.
	Action contre la cybermalveillance (GIP ACYMA)	Dispositif national de sensibilisation, de prévention et d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance pour les particuliers, entreprises et collectivités territoriales.

ORGANISATION	CATÉGORIE	PÉRIMÈTRE
	<p>Autorité administrative indépendante (AAI)</p>	<p>Défense des droits des usagers des services publics, défense et promotion des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité, respect de la déontologie des professionnels de la sécurité, orientation et protection des lanceurs d'alerte.</p>
	<p>Association reconnue d'utilité publique opérant le 30 18, numéro national pour les victimes de violences numériques</p>	<p>Formations auprès des jeunes, parents et professionnels : cyberharcèlement, exposition aux écrans, pornographie, jeux vidéo, prédateurs sexuels, contrôle parental, usurpation d'identité, escroqueries.</p>
	<p>Service de l'École des Parents et des Éducateurs de Région Île-de-France financé par Santé publique France</p>	<p>Dispositif de prévention répondant à distance aux questions de santé physique, mentale et sociale que se posent les jeunes de 12 à 25 ans.</p>
	<p>Association agréée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse</p>	<p>Sensibilisation, information et éducation aux médias, à l'information et aux usages des outils numériques, sans stigmatisation, à destination des enfants, des adolescents et des adultes.</p>
	<p>Programme national de sensibilisation opéré par Tralalère, entreprise de l'économie sociale et solidaire</p>	<p>Mission de coordination d'un réseau national d'acteurs, de production des ressources et d'animation des campagnes de prévention sur le territoire sur les usages numériques des jeunes comme FamiNum.</p>

ORGANISATION	CATÉGORIE	PÉRIMÈTRE
	<p>Site de la police nationale édité et géré par le service internet-signalement.gouv.fr de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) entité de la Police Nationale</p>	<p>Ce portail permet de transmettre des signalements de contenus ou de comportements illicites en ligne : pédophilie et pédopornographie, incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse, terrorisme et apologie du terrorisme et arnaques financières.</p>
	<p>Groupement d'Intérêt Public (GIP)</p>	<p>Évaluation, développement et certification des compétences numériques des utilisateurs. La mission de Pix est d'accompagner la transformation numérique de la société en aidant à cultiver les compétences numériques tout au long de la vie.</p>
	<p>Association loi 1901 reconnue comme tiers de confiance auprès des grandes plateformes, hébergeurs et autorités nationales dans le traitement des signalements de contenus illicites en ligne</p>	<p>Violences sexuelles sur mineur, incitation à la violence, à la discrimination ou à la haine, contenus choquants accessibles aux mineurs, harcèlement sexuel, provocation au suicide, au terrorisme ou à la fabrication de bombes, proxénétisme, apologie de crimes contre l'humanité.</p>

ORGANISATION	CATÉGORIE	PÉRIMÈTRE
 <p>Promeneurs du Net</p>	<p>Dispositif national piloté par la Caisse d'allocations familiales (CAF)</p>	<p>Écoute et accompagnement des jeunes et recherche de réponses à leurs interrogations afin de renforcer le lien social, cultiver un esprit critique face à l'information et à l'image et développer une citoyenneté numérique responsable.</p>
 <p>TROUSSE PROJETS</p>	<p>Groupement d'Intérêt Public (GIP)</p>	<p>Pilotage du volet parentalité des Territoires numériques éducatifs : faire émerger, vivre et partager une culture commune de la coéducation et de l'inclusion numérique des parents.</p>
 <p>Unaf UNIS POUR LES FAMILLES</p>	<p>Union nationale des associations familiales, association reconnue d'utilité publique agréée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse</p>	<p>Avis aux pouvoirs publics (dont protection de l'enfance en ligne, régulation du numérique...).</p> <p>Accompagnement des familles dans leurs pratiques numériques par la mise à disposition de ressources (Mon enfant et les écrans, PédaGoJeux) et des actions de soutien à la parentalité numérique via son réseau d'Udaf.</p>

**Lettre ÉduNum proposée par la direction du numérique pour l'éducation  
Bureau de l'accompagnement des usages et de l'expérience utilisateur (DNE-TN3)**

 **Contact courriel**

Vous recevez cette lettre car vous êtes abonné à la lettre ÉduNum thématique

Souhaitez-vous continuer à recevoir la lettre ÉduNum thématique ?

**Abonnement / Désabonnement**

*À tout moment, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (articles 15 et suivants du RGPD).*

*Pour consulter nos mentions légales, **cliquez ici**.*